

---

# HP DesignJet



## Un cran de plus pour moins cher (Canada)

### Promotion juillet - septembre 2022

---

#### Conditions générales

##### A. Structure du programme HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher juillet - septembre 2022

- Dans le cadre du programme HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher juillet - septembre 2022, les « Participants » (tels que définis ci-dessous) peuvent réclamer des remises en espèces en achetant des « Produits HP » (tels que définis ci-dessous) et en soumettant une demande conformément aux conditions générales suivantes.
- Le programme HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher juillet - septembre 2022 est désigné dans les conditions générales suivantes comme le « Programme ».

#### Participants

- Un revendeur autorisé de HP Canada qui dispose d'un accord de partenariat HP établi et qui est autorisé, dans le cadre du programme d'impression qualifiée de HP Canada, est désigné dans les présentes conditions générales comme le « Revendeur ».
- Les clients utilisateurs finaux et les Revendeurs sont autorisés à participer à ce programme, à réclamer et à recevoir des remises en espèces.
- L'entreprise qui réclame et qui a le droit de recevoir la prime de remboursement est désignée dans les présentes conditions générales comme le « Participant ».

#### Produits HP et produits de reprise

- La liste des nouveaux Produits HP admissibles se trouve dans la « Section D » du présent document et est désignée comme les « Produits HP ».
- Les produits échangés admissibles se trouvent dans la « Section D » du présent document et sont désignés comme les « Produits de reprise ».
- Les Produits HP et les produits échangés ne peuvent être réclamés qu'une seule fois.
- Cette promotion est un échange de un pour un seulement, un Produit HP pour un produit à échanger.
- Le Programme est valable pour les ventes transactionnelles de Produits HP et pour les produits HP qui sont loués ou déployés sur une base contractuelle à un tiers, y compris les accords de placement en gestion déléguée.
- Seuls les nouveaux Produits HP et les produits de démonstration des revendeurs achetés dans les neuf (9) mois auprès d'un distributeur HP agréé peuvent participer au Programme.
- La promotion n'est pas valable pour les imprimantes remises à neuf, les imprimantes achetées/louées par le biais de ventes aux enchères sur Internet ou auprès de tout autre revendeur non autorisé de Produits HP.
- Les Produits HP doivent être achetés auprès du Revendeur ou de HP (tel que défini ci-dessous).

#### Période de promotion

- Le programme est en vigueur entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022.

## Promoteur

HP Development Company, L.P. (Désignée dans le présent document comme « HP »).

## Étapes et échéances du programme

Le participant peut obtenir des informations sur le programme et s'y inscrire sur le site Web [hp.com/ca/fr/cashin](http://hp.com/ca/fr/cashin).

1. Achat: Achetez/louez ou déployez contractuellement un nouveau Produit HP admissible au cours de la période promotionnelle définie. Chaque demande doit bénéficier d'une unité de reprise approuvée correspondante pour recevoir le montant de la remise admissible. La valeur des remises est déterminée par la nouvelle imprimante achetée ou louée. Consultez le tableau de la section « Nouveaux Produits HP admissibles et produits de reprise admissibles » ci-dessous pour connaître les détails de la remise et des produits de reprise.

2. Formulaire de demande: Toutes les demandes doivent être soumises en ligne à l'adresse suivante: [hp.com/ca/en/cashin](http://hp.com/ca/en/cashin). Remplissez et soumettez le formulaire de demande en ligne avant le 31 octobre 2022. Vous devez télécharger votre preuve d'achat (telle que définie ci-dessous) au moment de la soumission de la demande. Toute demande reçue après cette date sera rejetée. Après avoir soumis votre demande en ligne, Perks Worldwide (Perks WW) vous enverra, après examen, un courriel de confirmation contenant le numéro de demande et d'autres informations relatives à votre demande. Veuillez l'imprimer et le sauvegarder pour vos dossiers. Faites référence à ce numéro de demande pour toute question relative à cette promotion.

3. Preuve d'achat: une copie de votre/vos facture(s) de vente (ou des documents de location ou de déploiement contractuel) montrant l'achat admissible d'un Produit HP.

La preuve d'achat doit contenir les informations suivantes:

- nom et adresse du client utilisateur final.
- Le nom et l'adresse du revendeur HP, conformément à la déclaration figurant sur le papier à en-tête, et Le modèle, le numéro de série et le prix d'achat du Produit HP.
- Si la remise est transférée au client utilisateur final par le Revendeur HP, la facture du client utilisateur final doit comporter une ligne détaillant le montant de la remise Encaissez et échangez déduit du prix de l'imprimante pour obtenir le prix net de l'imprimante.
- Si un examen plus approfondi est nécessaire, HP se réserve le droit de demander la facture du distributeur pour s'assurer que la commande a été passée au nom du client utilisateur final pendant la période d'achat promotionnel.
- Si le(s) numéro(s) de série de votre (vos) nouveau(x) produit(s) HP admissible(s) ne figure(nt) pas sur votre (vos) preuve(s) d'achat, veuillez inscrire le(s) numéro(s) de série de votre (vos) produit(s) HP admissible(s) sur le document avant de le soumettre.
- Vous devez fournir le numéro de série et la marque/le modèle du produit de reprise admissible au cours de cette étape de demande, dans le cadre de la preuve d'achat.
- Conservez une copie de l'ensemble de votre demande pour vos dossiers.

Remarque importante; le dernier jour pour soumettre une demande et une preuve d'achat est le 31 octobre 2022. Chaque demande doit être accompagnée d'une preuve d'achat. L'absence de pièce jointe entraînera le rejet de la demande.

4. Produit de reprise de recyclage: Vous pouvez recycler votre imprimante grand format admissible à la reprise par l'intermédiaire de HP en visitant [hp.com/recyclage](http://hp.com/recyclage) ou en discutant des options de recyclage avec votre Revendeur agréé HP Canada.

5. Remise en argent<sup>1</sup>: veuillez prévoir un délai de huit (8) semaines à compter de l'envoi du courriel de confirmation de la demande pour la réception de votre remboursement. Pour toute question concernant l'état d'avancement de votre dossier, veuillez envoyer un courriel à [hpsupport@perks.zendesk.com](mailto:hpsupport@perks.zendesk.com).

## Produits de reprise

- Le(s) produit(s) de reprise doivent se trouver au Canada.
- Le(s) produit(s) de reprise doit(vent) pouvoir être mis sous tension. Le(s) produit(s) de reprise doivent être complets et en bon état de fonctionnement. Le terme « complet » signifie que le(s) produit(s) à reprendre comprendra(ont), au minimum, tout le matériel, les logiciels et les composants ainsi que les copies de toutes les licences pertinentes nécessaires au fonctionnement du(des) produit(s) de reprise. « Sous tension » signifie que toutes les parties du ou des produits de reprise pourront être mises sous tension.
- Le(s) produit(s) de reprise doit(vent) être recyclé(s), mis au rebut ou autrement désactivé(s) par un revendeur HP agréé aux États-Unis ou par le client utilisateur final.

## B. Avis de non-responsabilité

### Ventes transactionnelles aux clients utilisateurs finaux

Le client utilisateur final peut soumettre une demande en tant que Participant à ce programme. Ceci ne s'applique que lorsque la remise en argent ne peut pas être accordée immédiatement par le Revendeur au client utilisateur final sur la preuve d'achat.

### Participation des revendeurs

- Le Revendeur peut soumettre des demandes au nom de son client utilisateur final en suivant le même processus de demande décrit ci-dessus.
- Le Revendeur doit d'abord transmettre le montant total de la remise en argent au client. Il doit être clairement indiqué sur la preuve d'achat que le crédit a été accordé d'avance au client.
- HP ne dédommagera pas les Revendeurs pour les remises qui dépassent l'allocation de remboursement de la promotion.
- La promotion HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher juillet - septembre 2022 est une promotion de reprise par les clients utilisateurs finaux.
- La participation à la promotion HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher juillet - septembre 2022 indique que le client utilisateur final accepte que son revendeur, et non HP, soit le seul responsable de toute somme négociée dépassant les valeurs de reprise autorisées par HP.
- Le revendeur ne peut pas substituer d'autres produits de reprise ou soumettre des numéros de série de produits de reprise qui ne sont pas détenus par le client utilisateur final.
- Si la remise sur l'imprimante est transmise au client utilisateur final par le revendeur, la preuve d'achat du client utilisateur final doit comporter une ligne détaillant le montant de la remise Un cran de plus pour moins cher déduite du prix de l'imprimante pour obtenir le prix net de l'imprimante.

### Produit loué ou placé par contrat

Cette promotion est valable uniquement au Canada et disponible pour les nouveaux contrats de location/contrats conclus entre un Revendeur et un client utilisateur final, si les conditions suivantes sont remplies:

- Le nouveau contrat de location/contrat doit être d'une durée d'au moins un (1) an, et le produit nouvellement loué/sous contrat doit remplacer un ancien produit admissible (HP ou non HP) qui est mis hors service.
- La preuve d'achat soumise avec la demande de remboursement doit indiquer les services de location/contrat de l'article placé (par exemple, pour la location d'un produit HP XXX pertinent du [date] au [date]);
- Le nouveau Produit HP en location/contrat et le(s) produit(s) de reprise doivent être des produits admissibles;
- Le Revendeur doit d'abord transmettre le montant total de la remise en argent au client. Il doit être clairement indiqué sur la preuve d'achat que le crédit a été accordé d'avance au client comme faisant partie du prix de location/contractuel.

### Participation du gouvernement ou de l'éducation

Les clients gouvernementaux sont des organismes fédérales, étatiques ou locales légalement identifiés au Canada. Les paiements de remboursement seront émis au nom de l'organisme gouvernemental uniquement. Les clients du

secteur de l'éducation sont les établissements d'enseignement supérieur et les écoles (K12), tant publics que privés, au Canada. Les paiements de remboursement seront émis au nom de l'établissement d'enseignement uniquement.

## C. Détails du programme

1. Pour bénéficier du Programme, les Participants doivent remplir le formulaire de demande en ligne (disponible sur [hp.com/ca/fr/cashin](http://hp.com/ca/fr/cashin)) et joindre la preuve d'achat des Produits HP sous la forme d'une facture du vendeur, d'un contrat de location ou d'un document contractuel, y compris le(s) numéro(s) de série, par numérisation. **IMPORTANT:** Chaque demande doit être accompagnée d'une preuve d'achat. L'absence de pièce jointe entraînera le rejet de la demande. La preuve de la commande ne sera pas acceptée. Le Participant doit soumettre sa demande de remboursement avant le 31 octobre 2022 et ne doit pas envoyer les factures originales car elles ne seront pas retournées. HP doit recevoir le formulaire de demande et les pièces justificatives au plus tard à minuit, heure normale du Pacifique, le 31 octobre 2022. Vous devez soumettre votre preuve d'achat au moment de la présentation de la demande.
2. Une fois le formulaire de demande et les pièces justificatives reçus, votre preuve d'achat sera examinée et validée.
3. Toutes les demandes incomplètes ou incorrectes seront automatiquement rejetées et devront être complétées et soumises à nouveau pour être traitées. Une demande est considérée comme incomplète si elle correspond à un ou plusieurs des critères suivants : informations requises manquantes sur le formulaire de demande, numéro de série manquant de la ou des nouvelles imprimantes achetées, documents de preuve d'achat manquants, facture dont la date d'achat n'est pas valide et produit(s) de reprise non valide(s).
4. Le paiement sera effectué par chèque ou par EFT au Participant désigné comme l'acheteur sur la preuve d'achat fournie.
5. HP s'efforce de traiter les demandes de paiement valides dans un délai de huit (8) semaines à compter de la réception du courriel de confirmation de la demande. HP ne sera pas responsable si les demandes sont traitées en dehors de ce délai. Pour toute question concernant l'état de votre demande, veuillez envoyer un courriel à : [hpsupport@perks.zendesk.com](mailto:hpsupport@perks.zendesk.com).
6. La remise en argent ne sera pas accordée à un Participant qui:
  - n'a pas acheté ou loué/contracté un produit HP pendant la période de promotion;
  - n'a pas rempli correctement le formulaire de demande;
  - n'a pas fourni de preuve d'achat;
  - ne s'est pas conformé de quelque manière que ce soit aux présentes conditions générales, comme déterminé par HP à sa seule discrétion.
7. Outre la preuve d'achat du Produit HP, HP se réserve le droit de demander au Participant d'autres preuves d'achat/de location/de placement contractuel ou de propriété (par exemple, une photo de l'étiquette du numéro de série, des codes-barres, etc.).
8. En complétant le processus d'enregistrement de la demande, le participant confirme qu'il accepte ces conditions générales.
9. HP se réserve le droit de disqualifier les demandes incomplètes, modifiées ou illisibles.
10. HP n'est pas responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle, de serveur, de site Web ou de toute autre défaillance ou dommage de quelque nature que ce soit, dans la mesure où cela empêche ou entrave la participation du Participant au Programme.
11. HP se réserve le droit de vérifier toutes les demandes de remboursement afin de s'assurer que les conditions du Programme ont été respectées et de demander des informations supplémentaires concernant toutes les demandes et les pièces justificatives.
12. L'ensemble de la documentation soumise pour ce Programme devient la propriété de HP et ne sera pas retournée. La soumission de documents faux, incorrects, trompeurs ou frauduleux peut entraîner la disqualification de ce Programme et des futures promotions HP, et peut entraîner une action en justice contre le demandeur.
13. HP peut annuler ce Programme si elle y est contrainte pour des raisons juridiques ou commerciales découlant des lois en vigueur.
14. Les décisions de HP concernant tous les aspects de la promotion seront définitives et contraignantes.
15. Les Produits HP et les produits de reprise admissibles pour cette promotion sont sujets à modification. L'offre est soumise à la disponibilité des produits; la promotion est valable jusqu'à épuisement des stocks.
16. HP se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions de cette offre à tout moment et sans préavis.
17. Dans la mesure où la loi en vigueur le permet, HP ne peut être tenue responsable de toute perte, de tout dommage ou de toute blessure de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause, subis par les Participants dans le cadre de ce Programme.
18. En cas de demandes de remboursement fausses ou erronées soumises par le Participant ou de paiements excédentaires effectués par HP, et sous réserve que HP donne un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, le Participant doit rembourser à HP les demandes de remboursement fausses ou erronées ou les paiements

excédentaires, et le Participant doit dégager HP de toute responsabilité et l'indemniser de toute réclamation, de tout dommage et de toute obligation fiscale découlant de ces circonstances.

19. Si un Produit HP est retourné, aucune demande de remise en argent ne peut être faite pour ce Produit HP. Si la remise en argent a déjà été versée au Participant sur un Produit HP retourné, celle-ci doit être intégralement reversée à HP.

20. Les remises en argent calculées conformément aux conditions générales du Programme sont hors taxes. HP appliquera les taxes locales obligatoires lors du traitement des paiements. Le participant est responsable du respect de toute obligation fiscale imposée par la législation fiscale locale.

21. Ce programme est valable uniquement au Canada.

22. L'accord de remboursement entre HP et le Participant est réalisé par l'acceptation par le Participant des conditions générales en temps utile lors de la procédure d'enregistrement sur la page Web du Programme, [hp.com/ca/en/cashin](http://hp.com/ca/en/cashin).

23. Les Produits HP achetés à l'extérieur du Canada ne sont pas admissibles.

24. Ce Programme peut être combiné avec les promotions de remises instantanées HP et ne peut PAS être combiné avec d'autres offres de remises HP telles que les remises pour l'éducation, les prix de gros, les remises de volume, les offres de lettres d'intention et les offres spéciales dans le cadre de salons professionnels.

25. Les modèles #BCB ne sont pas admissibles pour les promotions HP DesignJet Un cran de plus pour moins cher.

26. Ce Programme n'est pas ouvert aux employés de HP.

27. Les Participants dont il est prouvé qu'ils ont fait des demandes frauduleuses seront exclus. HP se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'égard de toute demande frauduleuse de ce type.

28. Le paiement sera effectué lorsque HP aura confirmé que le Participant s'est entièrement conformé aux présentes conditions générales et aux instructions associées.

## D. Nouveaux produits HP admissibles et produits de reprise admissibles

Imprimantes neuves HP DesignJet admissibles :	Montant de remise admissible
Promotion sur les imprimantes HP DesignJet XL	
Imprimante multifonction DJ XL3600dr 36 pouces - 90 jours (6KD26A#B1K/6KD26F#B1K)	1,500 \$
<hr/>	
Promotions sur les imprimantes HP DesignJet	
Z9+ PRO 64 pouces (2RM82A#B1K/2RM82F#B1K)	2,000 \$
Z9dr 44 pouces (X9D24A#B1K/X9D24F#B1K)	1,250 \$
T2600dr 36 pouces PS (3EK15A#B1K/3EK15F#B1K)	850 \$
T2600 36 pouces PS (3XB78A#B1K/3XB78F#B1K)	850 \$
T1600dr 36 pouces PS (3EK13A#B1K/3EK13F#B1K)	850 \$
T1600 36 pouces PS (3EK11A#B1K/3EK11F#B1K)	850 \$
Imprimante multifonction T830 36 pouces (F9A30D#B1K)	800 \$

## Produits d'achat avec reprise admissibles :

- Tout copieur, imprimante multifonction ou imprimante technique, graphique ou DEL Canon, ENCAD, Epson, KIP, OCE, Seiko, Ricoh ou Xerox de 36 po et plus
- Imprimante HP DesignJet de série 200/220/230/250 de 36 pouces ou 42 pouces (imprimantes de 24 po non admissibles)
- Imprimante HP DesignJet séries 330/350
- Imprimante HP DesignJet séries 430/450/455/488
- Imprimante HP DesignJet séries 500/500ps/510 de 42 pouces
- Imprimante HP DesignJet séries T520/T525/T530 de 36 pouces
- Imprimante HP DesignJet séries 600/610/650c
- Imprimante HP DesignJet séries T610/T620
- Imprimante HP DesignJet séries 700/750/755
- Imprimante HP DesignJet T730
- Imprimante HP DesignJet série T770
- Imprimante HP DesignJet séries T790/T795
- Imprimante HP DesignJet séries 800/800ps de 42 pouces
- Imprimante HP DesignJet séries 815MFP/820MFP
- Imprimante HP DesignJet séries 1050/1055
- Imprimante HP DesignJet séries T1100/T1100ps/T1120/T1120ps
- Imprimante HP DesignJet séries T1100MFP/T1120MFP
- Imprimante HP DesignJet série T1200
- Imprimante HP DesignJet série T1200 HD MFP
- Imprimante HP DesignJet série T1300
- Imprimante HP DesignJet séries T1500/T1530
- Imprimante HP DesignJet série T2300
- Imprimante HP DesignJet séries T2500 MFP/T2530 MFP
- Imprimante HP DesignJet série T3500 de 36 pouces
- Imprimante HP DesignJet séries 4000/4000ps/4500/4500ps
- Imprimante HP DesignJet séries 4020/4520
- Imprimante HP DesignJet séries 4500 MFP/4520 MFP
- Imprimante HP DesignJet série T7100
- Imprimante de production HP DesignJet T7200
- Imprimante HP DesignJet séries 2000cp/2500cp/2800cp
- Imprimante HP DesignJet série Z2100
- Imprimante HP DesignJet Z2600 PostScript®
- Imprimante HP DesignJet séries 3000cp/3500cp/3800cp
- Imprimante HP DesignJet séries Z3100/Z3100ps
- Imprimante HP DesignJet série Z3200
- Imprimante HP DesignJet séries 5000/5000ps/5500/5500ps
- Imprimante photo HP DesignJet série Z5200 PostScript®
- Imprimante HP DesignJet série Z5400 PostScript®
- Imprimante HP DesignJet Z5600 PostScript®
- Imprimante HP DesignJet séries Z6100/Z6100ps Photo
- Imprimante HP DesignJet série Z6200 Photo
- Imprimante de production HP DesignJet séries Z6600/Z6610
- Imprimante de production HP DesignJet séries Z6800/Z6810 Photo
- Imprimante HP DesignJet série SD Pro MFP
- Imprimante HP DesignJet série HD Pro MFP

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT RÉGIÉS ET INTERPRÉTÉES CONFORMÉMENT À LA LOI DU DELAWARE, ET AUCUN CONFLIT DE LOIS, AUCUNE DISPOSITION D'UNE QUELCONQUE JURIDICTION NE S'APPLIQUERA AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. EN ACCEPTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES, VOUS ACCEPTEZ QUE TOUTE ACTION EN JUSTICE OU EN INIQUITÉ DÉCOULANT DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES OU S'Y RAPPORTANT SOIT DÉPOSÉE UNIQUEMENT AUPRÈS D'UN TRIBUNAL D'ÉTAT OU FÉDÉRAL SITUÉ DANS LE DELAWARE ET, PAR LA PRÉSENTE, VOUS CONSENTEZ ET VOUS VOUS SOUMETTEZ IRRÉVOCAblement ET UNANIMEMENT À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE CES TRIBUNAUX POUR TOUTE POURSUITE, ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS (juillet - septembre 2022).

<sup>1</sup> L'offre est soumise à la disponibilité des produits; la promotion est valable jusqu'à épuisement des stocks. Des restrictions supplémentaires s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit, le taxe ou le restreint. Pour le formulaire de demande, allez sur [hp.com/ca/fr/cashin](http://hp.com/ca/fr/cashin). HP se réserve également le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment sans préavis. PostScript est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

© Copyright 2022 HP Development Company, L.P. L'information contenue dans ce document est sujette à changement sans préavis. Les seules garanties pour les Produits et services HP sont énoncées dans les déclarations de garantie expresse accompagnant ces produits et services. Rien ici ne doit être interprété comme constituant une garantie supplémentaire. HP ne sera pas responsable des erreurs techniques ou rédactionnelles ou des omissions contenues dans ce document.